



MODULE INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ PUBLIQUE

– 2015 –

**UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ENGAGER LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE
SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DANS UN TERRITOIRE :
ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE CITOYENNE SUR LA
RESPONSABILITÉ DU POLITIQUE PAR RAPPORT AU BIEN-ÊTRE**

– Groupe n° « MIP 19 » –

**Yoann BLAIS
Nathalie BOSMANS-GANE
Maurine BROUARD
Lionel DA CRUZ**

**Fabienne GONFIER-SAEZ
Valeh MAGNIN
Maud ROUAN
Agnès UGER**

Animateurs

René DEMEULEMEESTER

Christine FERRON

Jeanine POMMIER

Sommaire

Introduction	6
1. La participation citoyenne, une volonté d’impliquer les personnes sur la question de la responsabilité citoyenne et politique par rapport au bien-être	10
1.1. L’évolution des responsabilités du politique et la nouvelle place du citoyen dans le débat public nécessitent d’engager un débat sur la co-construction des actions en matière de bien-être	10
1.2. La participation des citoyens aux décisions politiques a évolué et ne cesse de se diversifier ...	13
1.3. L’organisation de la conférence citoyenne : une nouvelle manière d’engager un débat participatif et inclusif	16
2. L’organisation d’une conférence citoyenne sur la responsabilité politique et citoyenne par rapport au bien-être	21
2.1. L’organisation d’une conférence de citoyens induit de définir au préalable les acteurs concernés, de préciser la question posée et de circonscrire le territoire de référence.....	23
2.2. La définition de l’économie générale de la conférence de citoyens nécessite de choisir et de détailler un mode opératoire précis	26
2.3. La réalisation de la conférence requiert des ressources humaines, financières et logistiques importantes	29
2.4. La réussite d'une conférence citoyenne impose un suivi constant et une communication a posteriori sur ses effets.....	30
Conclusion	32
Bibliographie.....	33
Liste des annexes.....	I

R e m e r c i e m e n t s

Nous adressons nos remerciements à nos animateurs du module interprofessionnel : Jeanine POMMIER, Christine FERRON et René DEMEULEMEESTER qui nous ont accompagnés dans notre démarche et notre réflexion.

Nous remercions également toutes les personnes interrogées qui, grâce à leur disponibilité et leurs expériences, ont contribué à enrichir notre rapport.

Ce travail collectif entre les différentes filières a été riche en échange et en réflexion et nous a permis de nous inscrire dans une dynamique de groupe constructive.

Liste des sigles utilisés

ARS :	Agence Régionale de Santé
CESE :	Conseil Économique, Social et Environnemental
CESER :	Conseil Économique, Social et Environnement Régional
CNDP :	Commission Nationale du Débat Public
CRAPE :	Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe
CRSA :	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CRUQPC :	Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge
EHESP :	École des Hautes Études en Santé Publique
EHESS :	École des Hautes Études en Sciences Sociales
FSC :	Fondation Sciences Citoyennes
INPES :	Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
IPDS :	Institut Pour la Démocratie en Santé
IPP :	Institut des Politiques Publiques
IREPS :	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
MIP :	Module Interprofessionnel
OCDE :	Organisation de la Coopération et du Développement Économiques
OGM :	Organisme Génétiquement Modifié
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
SNS :	Stratégie Nationale de Santé

Méthodologie

Avant la période de module interprofessionnel (MIP), trois rencontres ont été organisées au sein du groupe afin de faire connaissance et de travailler sur la bibliographie proposée par les animateurs.

La première semaine a été consacrée à une phase d'échanges sur la thématique et son contexte avec les animateurs afin de mieux cerner notre commande.

Par la suite, une vingtaine d'entretiens a été planifiée pour recueillir l'avis et l'expérience d'associations, d'institutions en matière de conférence citoyenne. Pour cela, nous avons élaboré une grille d'entretien commune ainsi qu'une fiche de synthèse visant à confronter les différents points de vue et à alimenter notre rapport de manière concrète. En parallèle, nous avons adopté une démarche proactive en sollicitant des organismes d'expertise (École des Hautes Études en Sciences sociales –EHESS-, Institut des Politiques Publiques –IPP-, Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe -CRAPE- entre autres) afin de préparer au mieux la conférence citoyenne. Ce temps de travail collectif a été source d'efficacité et a contribué à impulser une dynamique productive.

La deuxième semaine a été consacrée à la répartition, à la tenue et à la restitution des entretiens. Un échange constant via courriel et l'outil collaboratif OneDrive a permis de prendre connaissance des différents points de vue.

Si une ébauche de plan a été définie lors de la première semaine, la deuxième semaine a été l'occasion de l'affiner et de répartir la charge de travail. Cette organisation a permis de déboucher sur la rédaction progressive du rapport.

La troisième semaine, nous nous sommes retrouvés afin de poursuivre la rédaction et d'harmoniser le rapport final, tant sur le fond que sur la forme.

Le climat de travail a donc été studieux, convivial, propice à développer l'interprofessionnalité, à partager nos méthodes de travail en mode conduite de projet et confronter nos points de vue dans un esprit constructif.

Introduction

« *Les gouvernements ont vis-à-vis de la santé des populations une responsabilité dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en assurant des prestations sanitaires et sociales adéquates* »¹. La déclaration d'Alma-Ata du 12 septembre 1978 impose une responsabilité limitée au domaine socio-sanitaire des gouvernements vis-à-vis de leurs peuples.

Cependant, certains gouvernements ont souhaité mettre en place un système de *welfare state* dépassant ce cadre pour incorporer la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. En France, le préambule de la Constitution de 1946 définit, en ce sens, la responsabilité du politique en matière de santé. En effet, il est inscrit que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » et « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs* »².

Aujourd'hui, qu'est-ce que le bien-être ? Qu'est-ce qui fait qu'une vie est ressentie comme accomplie ? Y-a-t-il un socle commun du bien-être partagé universellement ?

Si certains analystes, à l'instar d'Amartya SEN³, constatent que le bien-être s'est imposé comme une valeur incontournable, la difficulté réside dans la définition du bien-être. Dans son rapport sur le bien-être et la santé mentale⁴, Olivier de LADOUCKETTE relève en effet que « *le bien-être est subjectif. Il reflète un état dans lequel les affects positifs l'emportent sur les affects négatifs et peut différer entre le degré de plaisir immédiatement ressenti, les aspirations personnelles, la faculté de s'adapter à un événement, qu'il soit heureux ou douloureux* ».

Le bien-être est un concept multidimensionnel complexe à définir. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a intégré dans la définition de la santé, qui n'est pas « seulement l'absence de maladie ou d'infirmité », mais reflète « un état de complet de

¹ Titre V de la déclaration d'Alma-Ata du 12 septembre 1978

² Articles 10 et 11 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

³ STIGLITZ (J.), SEN (A.), FITOUSSI (JP.), "Richesse des nations et bien-être des individus", Odile Jacob, 2009

⁴ DE LADOUCKETTE (O.), "Bien-être et santé mentale : des atouts indispensables pour bien vieillir", documentation française, 2011

bien-être physique, mental et social ». Le bien-être est donc une notion singulière qui ne se laisse pas facilement appréhender à tel point qu'il n'existe pas de consensus sur la manière de le mesurer⁵.

À la question de savoir s'il existe un socle commun et universel du bien-être, il semble qu'il n'y ait pas de réponse évidente. L'OMS n'a ainsi publié aucun rapport ou étude scientifique sur la mesure du bien-être depuis plus de 60 ans ; l'instance internationale ayant préféré axer ses travaux sur les données épidémiologiques, nécessaires pour la mesure de l'état de santé des populations.

Aujourd'hui, cette institution s'associe à d'autres organismes pour décrire et mesurer les progrès accomplis en matière de bien-être en Europe dans le cadre de la politique Santé 2020. À cet égard, le rapport sur la santé en Europe 2012 caractérise le bien être comme étant le révélateur du progrès social en Europe⁶. Le bien-être et la santé semblent être des notions interactives, avec certains déterminants communs, comme le système de santé⁷.

Au niveau national, une commission constituée en 2009 et présidée par le prix Nobel d'économie Joseph STIGLITZ a préconisé la mise en place d'indicateurs de conditions de vie pour mettre l'accent sur la mesure du bien être dans les statistiques économiques. Cette approche a été enrichie par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). En mai 2011, l'organisation a tenté de mesurer le bien-être des habitants des pays riches en vue d'améliorer leur existence.

Ces travaux ont conduit à identifier des critères concernant le bien être tels que le logement, le revenu, le travail, l'éducation, l'environnement, la gouvernance, la santé ou encore la vie en communauté. Sur cette base, l'OCDE a élaboré l'indicateur du mieux vivre⁸. Cet outil interactif de mesure a pour but de faire participer les citoyens au débat sur le bien-être, tout en révélant ce qui compte le plus pour eux. Cet indicateur est mis à jour chaque année avec de nouvelles données et des informations supplémentaires sur les mesures de l'inégalité par exemple.

⁵ ANDREWS (R.M.) et ROBINSON (J.P.), "Measures of Subjective Well-Being" in Measures of Personality and Social Psychological Attitudes (p. 61-114), Academic Press, 1991

⁶ Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé en Europe, 2012

⁷ Article du Monde paru le 25 mai 2011

⁸ Voir le site de l'OCDE dédié, à l'adresse suivante : <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>

Il convient à présent de s'interroger sur la place du citoyen aux cotés du politique dans la détermination du bien-être pour engager un débat.

La place que doit occuper le citoyen a été rappelé par Ernest RENAN⁹ pour qui « *les populations ont bien le droit d'avoir un avis [...]. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique* ». A l'aune des pratiques démocratiques contemporaines, cela passerait par la participation des citoyens à un débat sur le bien-être. Mais, qu'entend-on par « citoyen » ? Ce mot vient du latin « Civis », mais dans l'Antiquité, ce sont les Grecs qui en ont donné toute la dimension : « *Ceux qui en disposent ont ainsi le droit de participer à la gestion des affaires publiques*¹⁰ ». La qualité de citoyen français s'est étendue au fur et mesure des siècles à « *des catégories auparavant exclues : les femmes (ordonnance du 21 avril 1944) et les militaires (loi de 1972). Seuls demeurent exclus, de droit, les jeunes gens non majeurs (avant 18 ans) et les étrangers non communautaires* ». ¹¹

Etymologiquement, la qualité de citoyen donne des droits et des devoirs de participation à la vie publique. Selon l'édition de 1694 du Dictionnaire de l'Académie française, la participation se définit comme « *la connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et la part que nous y avons eue* ». Dans ce rapport, nous retenons l'acception contemporaine de Pierre ANDRE, Professeur à l'université de Montréal, qui caractérise la participation citoyenne¹² comme « *un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation)* ».

Toutefois, la moindre implication des citoyens et la baisse généralisée des taux de participation aux scrutins témoignent d'une défiance envers les dirigeants et, plus généralement, les affaires publiques. Face à ce constat, Pierre ROSANVALLON rappelle

⁹ RENAN (E.), "Qu'est-ce qu'une Nation", chapitre 3, 1882

¹⁰ Extrait du site: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/citoyennete-antiquite-nos-jours.html>

¹¹ Extrait du site: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/citoyennete-antiquite-nos-jours.html>

¹² ANDRE (P.), "Participation citoyenne, le dictionnaire encyclopédique de l'Administration Publique", Ecole Nationale d'Administration Publique, 2012

que la démocratie « s'incarne aussi dans une culture publique, autrement dit la façon dont les citoyens se sentent responsables de leur liberté, s'informent et interpellent les pouvoirs »¹³. Pour cela, Jean Claude BREMAUD invite les citoyens à acquérir une « *autonomie responsabilisante*¹⁴ » qui repose sur une bonne formation et une capacité à penser.

Selon la littérature¹⁵, la participation citoyenne aurait pour effet d'accroître « *la capacité des individus et des groupes à faire des choix et à transformer ces choix en actions ayant un impact sur la santé* », appelée empowerment¹⁶. Ce concept vise à supprimer certaines barrières et à transformer les relations de pouvoir entre les communautés, les institutions et le gouvernement¹⁷ sans remettre en cause les instances détentrices du pouvoir. Il s'agit d'influencer la capacité des personnes à agir de façon collective et participative en renforçant leurs compétences réflexives¹⁸. S.B. RIFKINS¹⁹ estime que cette méthode est efficace à condition que les citoyens puissent avoir accès à l'information pour renforcer leurs compétences, leur inclusion et leur participation au processus de décision en vertu des droits de l'homme et de l'environnement.

Très investie dans la promotion de la santé, une dizaine d'associations souhaite engager un débat démocratique sur les responsabilités respectives du politique, de la société civile et du citoyen par rapport au « bien être ». Ce débat aurait pour finalité d'instaurer la confiance entre les différents protagonistes tout en responsabilisant et autonomisant les citoyens afin que les décisions concernant leur bien être soient co-construites avec eux. Au-delà du débat, ces associations ont la volonté d'œuvrer pour le financement et la reconnaissance de la promotion de la santé dans le cadre du projet loi de santé 2015. Dans ce contexte, notre rapport vise à mettre en évidence la nécessité d'engager ce débat et d'identifier un dispositif participatif optimal.

Si la participation citoyenne est théoriquement gage de la responsabilisation, de l'autonomisation, et de co-construction des décisions relatives au bien-être (I), elle pose la question de sa faisabilité et des aspects pratiques de sa mise en œuvre (II).

¹³ ROSANVALLON (P.), "La société des égaux", Seuil, 2011

¹⁴ BREMAUD (JC.), "Etre responsable dans un monde en mutation", L'Harmattan, 2005

¹⁵ Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bretagne 2009

¹⁶ ZENZ (A.), "Evaluating Empowerment : The world area development programme", World Bank, 2005

¹⁷ "Quelles sont les preuves de l'impact positif de l'empowerment sur la santé publique ?", IREPS Bretagne, 2009

¹⁸ Extrait du site: <http://www.erudit.org/revue/nps/2007/v20/n1/016983ar.html>

¹⁹ RIFKIN (S.B.), Primary health care : on measuring participation, Social Science and Medicine, 1998

1. La participation citoyenne, une volonté d'impliquer les personnes sur la question de la responsabilité citoyenne et politique par rapport au bien-être

1.1. L'évolution des responsabilités du politique et la nouvelle place du citoyen dans le débat public nécessitent d'engager un débat sur la co-construction des actions en matière de bien-être

1.1.1. A titre liminaire, il convient de préciser que le bien-être a été traité de manière concomitante par les décideurs privés au premier rang desquels les chefs d'entreprise et les pouvoirs publics.

Les décideurs de la sphère privée ont souhaité accroître le bien-être des travailleurs dans une conception paternaliste et utilisatrice. Ainsi, les chefs d'entreprise (notamment les familles WENDEL, SCHNEIDER ou MICHELIN) liaient la notion de bien-être social et celle de la productivité économique de l'agent économique et non du citoyen grâce à la création de structures sociales (structures scolaires pour les enfants, hôpitaux, ...)²⁰.

La responsabilité des décideurs publics n'a, quant à elle, cessé de monter en puissance depuis la moitié du XIX^{ème} siècle et prend le pas sur la responsabilité des décideurs privés. Le législateur a, en effet, tenté de mettre en place une organisation de protection sociale dépassant le simple cadre laborieux et visant à accroître le bien-être des citoyens. Ainsi, le rôle des décideurs publics s'est réellement affirmé.

1.1.2. Cette affirmation des organes politiques de décision a eu pour corollaire d'écarter le citoyen de la prise de décision.

En effet, le système politique français repose sur des mécanismes de démocratie représentative, considérée aujourd'hui comme sclérosée, au détriment d'une démocratie

²⁰ JORDA (H.), "Du paternalisme au managerialisme : les entreprises en quête de responsabilité sociale", Innovations, 2009

participative²¹. De ce fait, les pouvoirs publics ont longtemps décidé en lieu et place des citoyens sans communiquer sur leurs actions.

Au-delà de l'exclusion du citoyen dans la prise de décision publique politique par rapport à son bien-être, celui-ci est également écarté dans la conduite des actions menées par les décideurs de la société civile.

Les mesures mises en place par le politique, au sens strict, n'ont pas permis d'associer le citoyen aux décisions prises par les acteurs décisionnels de la sphère privée. Par exemple, si des instances (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou comités d'entreprise) ont été créées pour permettre aux citoyens-travailleurs de participer aux décisions visant à améliorer leur bien-être au travail²², cette participation a été souvent déléguée aux organisations syndicales professionnelles.

1.1.3. Face à la redistribution des responsabilités générée par la mondialisation²³, des réponses ont dû être apportées aux nouvelles attentes citoyennes.

En matière de bien-être au travail, le politique a tenté de mettre en œuvre des mesures visant à assurer une meilleure qualité de vie au travail et à prendre en considération les externalités imputables aux activités industrielles ou commerciales sur le bien-être des citoyens. Ces actions recouvrent un terme générique : la responsabilité sociale des entreprises²⁴. Dans ce cadre, des entreprises comme Total ou BNP Paribas ont œuvré pour faciliter la vie des citoyens-salariés et ainsi concilier leur vie personnelle et professionnelle (crèches d'entreprises, pressing, prestations de service par exemple).

En outre, les citoyens sont de plus en plus sollicités notamment dans le domaine des services publics. La place du citoyen-usager s'est illustrée dans les instances de l'école avec les associations de parents d'élèves ou encore celles de l'hôpital avec le conseil de

²¹ GIRAN (JP.), rapport parlementaire relatif aux " 42 propositions pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale", Assemblée nationale, 2012

²² LACHMANN (H.), LAROSE (C.) et PENICAUD (M.), Rapport "Bien-être et efficacité" : pour une politique de qualité de vie au travail, documentation française, 2010

²³ Rapport du Conseil de l'Europe sur "Le bien-être pour tous : Concepts et outils de la cohésion sociale", 2008

²⁴ STIGLITZ (J.), "Un autre monde : contre la fanatisme du marché", Fayard, 2006

surveillance et la commission des relations des usagers de la qualité et de la prise en charge (CRUQPC).

Plus récemment, de nombreuses commissions locales (de quartier par exemple) ont été instituées, faisant ainsi émerger une véritable démocratie délibérative. Ces instances ont pour vertu de réunir l'ensemble des forces institutionnelles (élus locaux, responsables administratifs, agents de développement) d'une part, et de la société civile (associations formelles ou informelles) d'autre part, en vue d'élaborer et de débattre collectivement sur des projets ou programmes²⁵. Cet édifice a été consacré par la création de la Commission nationale du débat public (CNDP), ayant pour vocation de favoriser et d'organiser les débats avec des représentants de la société civile sur l'élaboration de grands projets d'aménagement.

1.1.4. Cependant, l'implication protéiforme des citoyens dans leurs différents milieux de vie et dans les différentes instances en vue de défendre leur bien-être paraît encore limitée.

En premier lieu, les instances de débat conduisent irrémédiablement à l'émergence de « spécialistes de la participation », comprenant aussi bien des anciens militants, des entreprises de communication, etc. qui se donnent pour objectif d'informer et de former les citoyens-profanes, supposés incompetents, aux savoirs technico-scientifiques. Le risque est de pérenniser une catégorie d'acteurs sociaux - des experts en participation -, qui ferait écran entre les citoyens et les décideurs.

En second lieu, la place et la responsabilité du politique (pouvoirs publics) ont beaucoup évolué. Cette transformation provient notamment de la réorganisation du politique avec l'essor de nouveaux acteurs institutionnels ou non au risque d'éloigner les décisions du politique des préoccupations du citoyen. Ces décisions sont d'autant plus éloignées des citoyens qu'elles sont de plus en plus techniques et nécessitent de faire appel à des expertises pour définir et décider des actions à mener en matière de bien-être.

²⁵ WUHL (S.), "La démocratie participative en France : repères historiques", Institut de recherche et débat sur la gouvernance, 2008

Enfin, la réponse que doit apporter le politique au citoyen sur le bien-être est ambivalente. En effet, les services offerts au citoyen pour améliorer son bien-être sont soit de nature « collective », comme la sécurité, soit de nature plus « individuelle », comme les prestations de santé ou l'enseignement²⁶. Ainsi, il est particulièrement complexe de définir le bien-être comme un bien commun unique dans les sociétés post-modernes²⁷ marquée par un certain individualisme et de déterminer la portée des responsabilités tant individuelles que collectives.

Cette réponse du politique doit aussi prendre en compte la dimension plurielle du bien-être et notamment le contexte actuel marqué par l'apparition et la croissance des troubles psychologiques (burn-out, stress notamment), sociaux (peur de déclassement entre autres)²⁸.

Au regard de cette complexité, la participation du citoyen aux décisions des responsables politiques, économiques ou sociaux vise à favoriser l'appropriation du sujet du bien-être, à assumer les orientations contribuant au bien-être et décliner les actions correspondantes. Différents modes d'expression ont été mis en place par les lois de démocratie de proximité, de décentralisation ou par le traité européen qui nécessitent d'être examinés afin de décider quel est le mode d'expression le plus adapté pour débattre de la responsabilité du politique et citoyenne en matière de bien-être et agir en conséquence.

1.2. La participation des citoyens aux décisions politiques a évolué et ne cesse de se diversifier

Une analyse des différents mécanismes démocratiques paraît nécessaire non seulement pour adopter une nouvelle approche du débat démocratique mais aussi pour favoriser l'appropriation de la question de la responsabilité du politique en matière de bien-être par les citoyens. Celle-ci va d'abord s'attarder sur les procédés juridiques traditionnels pour étudier ensuite les méthodes plus contemporaines.

²⁶ Commission STIGLITZ, rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social, documentation française, 2009

²⁷ DE GAULEJAC (V.), "La société malade de la gestion", Seuil, 2009

²⁸ LEFRAND (G.), rapport d'information parlementaire sur "les risques psychosociaux au travail", Assemblée nationale, 2011 et DERIOT (G.), rapport d'information parlementaire sur le "mal-être au travail : passer du diagnostic à l'action", Assemblée nationale, 2010

-1^{ère} piste : Le référendum, déclinaison de la démocratie directe, est la procédure par laquelle le peuple est appelé à exprimer son avis ou sa volonté à l'égard d'un projet.

Cependant, la voie du référendum doit être écartée et ce pour plusieurs raisons. Le format du référendum impose une question précise et n'est donc pas adapté au thème du bien-être de la population. En outre, le référendum pourrait, certes, donner lieu à un débat d'idées mais la question fermée, qui sera posée aux citoyens, sera une question binaire. Enfin, le référendum nécessite une organisation particulièrement lourde pour les responsables politiques ce qui peut favoriser l'engagement d'une autre méthode.

-2^{ème} piste : L'interpellation, instaurée en Belgique, permet au citoyen de demander à une autorité d'inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée délibérante un sujet qui les préoccupe et qui relève de la compétence de la collectivité sous forme d'une pétition.

Elle ne porte que sur des questions d'intérêts locaux et non sur des questions d'ordre personnel. Cependant, la notion de bien-être étant subjective, il semble difficile d'aborder le sujet par une simple interpellation des élus locaux. De plus, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée dépend de la volonté de l'organe politique.

-3^{ème} piste : Le droit de pétition est un droit accordé aux populations permettant de faire une demande directe au politique. Le droit de pétition doit réunir au moins 500 000 personnes majeures, de nationalité française ou résidant régulièrement en France. La pétition est adressée au président du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Par la suite, le Conseil se prononce par un avis sur les questions soulevées par les pétitions recevables et sur les suites qu'il propose d'y donner.

Ce processus particulièrement contraignant peut présenter des difficultés : recueillir un nombre important de citoyens prêt à s'engager et respecter les délais du droit de pétition.

-4^{ème} piste : Le débat public, régi par la loi du 27 février 2002²⁹, est une étape dans la procédure décisionnelle, s'inscrivant en amont du processus d'élaboration d'un projet. Le

²⁹ Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité faisant suite aux propositions de la Commission Mauroy pour l'avenir de la décentralisation

débat est un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur un projet. La Commission Nationale du Débat Public créée en 1995 et érigée en autorité administrative indépendante en 2002, a pour mission de fixer les règles relatives à ce débat et de veiller à la participation et à l'information du public.

Cette démarche n'aboutit pas à une décision ni même à une négociation avec les citoyens. Si la procédure paraît cadrée, un aléa persiste à savoir la durée qui sera consacrée au débat public.

-5^{ème} piste : Conçu en Allemagne, le jury citoyen est un groupe choisi selon une procédure aléatoire et libéré de leurs activités quotidiennes pour une période limitée, afin d'élaborer des solutions aux problèmes, avec l'aide de médiateur de processus. Le but du processus est de produire des solutions opportunes, concrètes et socialement acceptables, à partir d'un dialogue rationnel et informé.

La difficulté de cette méthode repose sur l'obligation pour les citoyens de se libérer plusieurs jours pour assister à ces jurys citoyens. En outre, pour constituer un groupe, il faut un nombre suffisant de citoyens qui acceptent de participer afin que le groupe soit assez dynamique pour proposer des solutions adaptées.

-6^{ème} piste : La convention de citoyens est une procédure de participation qui combine une formation préalable où les citoyens étudient, une intervention active où les citoyens interrogent et un positionnement collectif où les citoyens rendent un avis. La convention de citoyen peut concerner tout sujet d'intérêt général dès lors que les connaissances en la matière ont acquis un certain niveau de maturation.

L'inconvénient de cette méthode est de ne pas circonscrire le débat à un espace géographique alors que le bien-être est influencé par l'environnement du citoyen. Par ailleurs, la formation du citoyen sur la question peut conduire à l'émergence d'un « expert ».

-7^{ème} piste : La conférence de consensus débouche sur la rédaction de recommandations par un jury en termes d'une présentation publique de rapport d'experts faisant la synthèse des connaissances.

Développée depuis 1987 par le Danemark, elle se rapproche du concept de la conférence citoyenne, mais une différence fondamentale existe quant à la dimension consensuelle. Dans cette méthode, l'étendue du thème traité est nécessairement restreinte.

Le nombre de questions à résoudre est limité, le jury dispose d'un temps court de rédaction des recommandations.

Au regard des pistes explorées, le format d'une conférence citoyenne³⁰ semble le plus adapté. L'organisation de cette conférence correspond à une volonté des associations³¹ qui cherchent à donner un réel pouvoir d'action aux citoyens et à renforcer leur légitimité.

Plus particulièrement dans le secteur de la santé, cette démarche vise à concrétiser les objectifs de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) et le projet de loi de santé 2015 parmi lesquels figurent la reconnaissance et le financement de la promotion de la santé.

La conférence doit avoir un objectif de co-construction en matière de décisions de politiques publiques et un objectif pédagogique secondaire.

Toutefois, le terme de « conférence citoyenne » n'est pas défini de la même manière par tous les acteurs rencontrés lors des entretiens. Pour certains, elle est « nébuleuse³² » alors que, pour d'autres, « elle peut permettre aux élus de prendre en considération des éléments encore inconnus ou l'ampleur d'un problème³³ ».

En l'absence de consensus, l'organisation de la conférence citoyenne est conditionnée par la définition d'un cadre précis.

1.3. L'organisation de la conférence citoyenne : une nouvelle manière d'engager un débat participatif et inclusif

1.3.1. Une meilleure sensibilisation des citoyens ainsi que des pouvoirs publics et la définition d'un cadre pour l'organisation des conférences citoyennes apparaissent nécessaires.

³⁰ TESTART (J.), CALLON (M.), HERMITTE (M.), ROUSSEAU (D.), JACQUEMOT (F.), rapport intitulé « Des conférences de citoyens en droit français », 2007

³¹ Manifeste pour une reconnaissance et un financement fiable de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé, de la prévention collective et de la santé communautaire, signé par 180 associations, 2014

³² Entretien avec un professionnel de santé de la direction de la santé publique d'une collectivité locale le 6 mai

³³ Entretien avec des responsables associatifs le 5 mai

S'il n'existe pas de cadre réglementaire national en France pour la réalisation d'une conférence citoyenne, il n'en demeure pas moins que la participation des citoyens est devenue un enjeu majeur des politiques en France et au sein de l'Union Européenne.

L'idée est de remettre les citoyens au cœur des politiques publiques et de les rendre acteurs des décisions qui les concernent. Cependant, les avis émis par les citoyens ne pourront être entendus que s'ils se fondent sur une méthodologie clairement définie. Ce n'est probablement qu'à cette condition que les décideurs pourront être enclins à réellement co-construire avec les citoyens.

Des initiatives locales, nationales et européennes ont cherché à construire un cadre permettant de créer le débat au sein des territoires. Aussi, la construction d'un cahier des charges clair et concis est un préalable à l'organisation de toute démarche de ce type. L'Allemagne, les Etats-Unis et le Danemark sont des précurseurs en la matière, dès les années 1970-80, mais éprouvent, eux aussi, des difficultés à constituer un cadre réglementaire³⁴. Cependant, l'hétérogénéité des résultats et de leur interprétation a mis en exergue la difficulté à construire un cadre normé à la participation citoyenne³⁵.

La France développe, quant à elle, une vision particulière. Elle admet en effet que les citoyens ont la possibilité de ne pas être d'accord avec les choix politiques et entre eux. Depuis la fin des années 1990, soit plus de 10 ans après les pionniers cités précédemment, la France organise des conférences de citoyens³⁶. La démarche reste balbutiante et de fait, peu utilisée comparativement aux autres pays. Certainement parce qu'accepter l'absence d'obligation de consensus complexifie la prise en compte des avis et parce que la décision politique dans son processus n'a pas pour culture d'associer le citoyen. C'est pour cette raison que l'association pour une Fondation Sciences Citoyennes a proposé dès 2006 une réforme de l'ordre juridique français en vue d'y insérer les conventions de citoyens³⁷. Elle souhaite inscrire un troisième niveau de participation aux côtés de la participation

³⁴ TESTART (J.), "Conférence de citoyens, éclairage sur une procédure participative", Fondation sciences citoyennes, 2012

³⁵ BOY (D.), "Un exemple de démocratie participative : la conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés", revue française de science politique, 2000. pp. 779-810.

³⁶ Extrait du site : [http:// www.vie-publique.fr/](http://www.vie-publique.fr/)

³⁷ Extrait du site : <http://sciencescitoyennes.org/projet-de-loi-concernant-les-conventions-de-citoyens/>

électorale et associative et privilégie le terme la « convention de citoyens » à celui de la « conférence de citoyens ».

1.3.2. L'étude des objectifs et du bilan des conférences citoyennes déjà réalisées permet d'avoir un retour d'expérience pour créer un cadre règlementaire.

Malgré un retard avéré de la France en la matière, quelques initiatives ont tout de même vu le jour, au niveau national, sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou encore sur les changements climatiques mais également au niveau territorial à Toulouse, à Dijon et à Rennes.

À la différence du Danemark ou de la Grande-Bretagne, où les citoyens participant à la conférence sont recrutés suite à un appel à candidature par voie de presse, le recrutement en France a été confié à un institut de sondage sans pour autant réussir à constituer un échantillon représentatif de la population. C'est à ce stade que le terme de « conférences publiques de consensus » est abandonné pour celui de « conférence de citoyens ».

De plus, les modalités de formations sont spécifiques puisque le Danemark a fait le choix de la remise préalable d'un dossier documentaire mais pas la France, faute de temps et de méthode. Des discussions ont émergé quant à la pertinence de ce choix qui ne permettait pas une pré-réflexion des citoyens sans aucun intervenant extérieur.

Enfin, les échanges doivent être animés par une personne garante d'une certaine neutralité envers le sujet. Aussi, les critères de choix de l'animateur revêtent un caractère fondamental. Cet élément a également été évoqué par les personnes interrogées lors de nos entretiens³⁸.

Cette première conférence a été caractérisée par l'originalité des questionnements ainsi que l'absence de recherche systématique de consensus et sa qualité de réflexion. Les avis émis ont été pris en considération par le commanditaire en vue de la remise de son rapport au ministère.

³⁸ Entretien avec un membre de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie le 4 mai et une enseignante-chercheuse le 7 mai.

Néanmoins, il est indispensable de tenir compte des écueils soulevés par cette expérience, notamment sur la neutralité effective des formateurs, la maîtrise de la communication ou l'exercice de pressions extérieures pouvant perturber les citoyens. Il ne faut pas non plus occulter la lourdeur du processus, qui a nécessité l'engagement non rémunéré de citoyens bien que leurs frais aient été pris en charge. L'objectif est tout de même atteint selon les intéressés qui souhaitaient avant tout remettre la question des OGM au débat public tout en impulsant une dynamique citoyenne de co-construction de la réflexion.

Au niveau local, l'expérience toulousaine a retenu notre attention lors d'une de nos rencontres³⁹. Une conférence de citoyens portant sur « la réduction des inégalités des habitants face à la santé⁴⁰ » dans le cadre du futur plan de santé de la ville de Toulouse a été réalisée. L'objectif est d'éclairer les décisions politiques sur le sujet. L'élaboration d'un rapport de conclusions met l'accent sur la « richesse de la démarche ». Cette conférence de citoyens est plus récente, et l'intérêt ici n'est pas de décliner à nouveau la méthode qui est sensiblement la même, mais d'avoir un retour d'expérience.

Sur la base de ces expériences et des entretiens réalisés au cours du MIP, une méthode rigoureuse ainsi qu'un cadre clair doivent être définis. Ainsi, la sélection des participants doit être transparente et respecter non pas une représentativité parfaite mais veiller à une diversité des profils. Un cahier des charges doit également être arrêté afin de conduire de manière optimale le projet.

Nous jugerions également opportun que le CESE édicte un guide des bonnes pratiques qui viendrait éclaircir l'organisation et le statut des conférences citoyennes et amener les pouvoirs publics à mieux ancrer cette démarche participative dans le corpus juridique.

En définitive, la proposition d'un cadre réglementaire serait le signe d'une légitimation de la conférence de citoyens comme un modèle de participation directe aux

³⁹ Entretien avec un médecin le 4 mai

⁴⁰ Plan municipal de santé disponible sur le site : <http://www.toulouse.fr/web/sante/plan-municipal-de-sante>

décisions politiques prises à leur égard. Mais le politique est-il seulement prêt à admettre la participation du citoyen à la décision et le citoyen lui-même, entend-il s'investir pour la construction du bien commun ? Ainsi, envisager un texte législatif et/ou réglementaire permettrait dans un premier temps de créer un droit de participation directe pour les citoyens. Il faudra envisager la conférence de citoyens soit comme un mode de participation direct inscrit dans la Constitution au même titre que le référendum, soit comme un outil territorial de participation obligatoire dans des champs définis.

2. L'organisation d'une conférence citoyenne sur la responsabilité politique et citoyenne par rapport au bien-être

L'organisation d'une conférence citoyenne, telle qu'elle ressort de la littérature et des entretiens menés, doit afficher des objectifs lisibles, clairement définis et réalisables. Une méthode rigoureuse ainsi qu'une communication adaptée sont des gages importants de la pertinence et de la réussite d'une telle démarche.

Comme évoqué *supra*, il n'existe pas « une » démarche de conférence citoyenne dont les contours seraient invariables, mais plutôt une pluralité de formules qui répondent à des objectifs différents et à des contraintes spécifiques. Le présent rapport entend détailler les grandes étapes du processus de production d'une conférence citoyenne qui serait adaptée au traitement d'un sujet d'intérêt général, à savoir la responsabilité du politique par rapport au bien-être.

Schématiquement, quatre grandes étapes peuvent être distinguées : le cadrage de la conférence, sa conception, son déploiement et enfin son bilan et son suivi. Pour chacune de ces étapes, un questionnement sur la liste des activités à mener (quoi), les acteurs à solliciter (qui) et les contraintes de calendrier (quand) ainsi que des thématiques spécifiques peuvent être dégagés.

Tableau 1. Étapes de mise en œuvre d'une conférence citoyenne

1. Cadrage	2. Conception	3. Déploiement	4. Bilan et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Désigner le commanditaire ; - Définir le sujet de la conférence et éventuellement les thèmes sous-jacents ; - Identifier les experts du sujet et les associer à la réflexion ; - Identifier les sources d'information pertinentes ; - Définir le bon échelon territorial ; - Constitution du comité de pilotage en charge de définir les grands principes de la conférence et leurs déclinaisons opérationnelles ; - Identifier les cibles de communication ; - Définir un premier cadrage budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la meilleure formule de convention de citoyens au regard des objectifs fixés ; - Évaluer les bénéfices attendus de cette conférence ; - Informer l'ensemble des acteurs ; - Constituer le panel de citoyens ; - Désigner un animateur des débats ; - Constitution du comité technique qui va coordonner les actions et s'articuler avec le comité de pilotage pour la validation des actions proposées ; - Bâtir un plan de communication détaillé ; - Estimer le montant et la nature des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que la formule de conférence citoyenne qui a été définie est bien mise en place comme prévu et mettre en œuvre des actions correctrices le cas échéant - Anticiper les modifications substantielles à entreprendre en cas de - Déployer les actions de communication - Piloter l'allocation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les avis et recommandations obtenus suite à la conférence citoyenne ; - Juger des résultats obtenus le cas échéant ; - Évaluer les retombées de la conférence ; - Évaluer l'efficacité de la communication entreprise

2.1. L'organisation d'une conférence de citoyens induit de définir au préalable les acteurs concernés, de préciser la question posée et de circonscrire le territoire de référence

2.1.1. La phase de cadrage nécessite tout d'abord une identification claire du commanditaire et de la question posée.

Le choix du commanditaire revêt une importance cruciale⁴¹. Ce dernier est, en effet, responsable de la conférence et doit s'impliquer en portant notamment le projet auprès des différents acteurs.

Tout questionnement étant nécessairement posé à partir d'un point de l'espace social, l'identification claire du commanditaire est indispensable afin de permettre aux citoyens de se positionner par rapport à un sujet qui n'est jamais posé *ex nihilo*. Afin de limiter les soupçons de partialité qui pourraient peser sur le commanditaire de la part des citoyens retenus dans le cadre de la conférence, il pourrait être envisagé que l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) endosse ce rôle d'autant plus que cette dernière est déjà engagée dans le projet. Cette option présente l'avantage d'initier une réflexion sur le sujet de la responsabilité du politique par rapport au bien-être dans un terrain, sinon neutre, du moins impartial. Les conditions d'objectivité et d'indépendance seraient en outre garanties par la constitution d'un comité de pilotage indépendant de l'organisateur. En outre, bien que l'EHESP n'ait pas pour mission de traduire directement les avis délivrés par la conférence de citoyens, cette limite pourrait être atténuée par la participation directe d'autres organismes et notamment de décideurs publics et privés qui, en étant associés à la conférence en tant qu'experts, pourraient être directement interpellés sur les suites à donner à la conférence.

Si l'on se réfère aux standards de la conférence de citoyens définis notamment par l'Association Pour une Fondation Sciences Citoyennes, une telle conférence, pour être pertinente, devrait porter sur un thème ni trop vaste ni trop précis.

Le thème de la responsabilité politique et citoyenne par rapport au bien-être, par sa généralité, semble donc a priori se prêter à une démarche de type conférence de citoyens. Néanmoins, le thème retenu semble souffrir en même temps d'une formulation assez

⁴¹ Entretien avec une enseignante-chercheuse le 7 mai

abstraite avec notamment l'utilisation de deux termes, à savoir le « politique » et le « bien-être » fortement polysémiques, ce qui pourrait gêner éventuellement l'appropriation de ce sujet par les citoyens⁴².

Afin de remédier à cette difficulté, il pourrait être judicieux, à partir des réflexions d'experts sur le sujet, que le comité de pilotage puisse proposer à titre indicatif aux citoyens une déclinaison possible du sujet général en plusieurs thèmes. À titre d'exemple, suivant les entretiens réalisés lors de ce MIP, il apparaît opportun de s'intéresser à des thématiques telles que « Vie de quartier et bien-être » ; « Santé : responsabilité individuelle et collective » ; « Travail et vie privée : quelle place pour le bien être ? » ; ou « Le vivre ensemble et la tolérance »⁴³. Les citoyens auraient alors le choix de retenir un de ces thèmes ou d'en proposer d'autres suite notamment à la formation qu'ils auraient obtenue en amont de la conférence.

D'ailleurs, pour éviter que les citoyens ne sélectionnent de manière captive l'un des thèmes proposés, il pourrait être pertinent de créer en amont de la conférence de citoyens un site web qui permettrait à la fois de présenter l'objet de la conférence à venir et de permettre aux utilisateurs de proposer des thèmes à aborder ainsi que de partager des réflexions. Il s'agirait d'un site communicationnel qui pourrait aller jusqu'à la création d'une véritable communauté thématique (blogs, forums entre autres). La maîtrise d'ouvrage du site serait effectuée par le commanditaire et la ligne éditoriale assurée par le comité de pilotage⁴⁴ par souci d'indépendance. A cette fin, serait constitué un comité technique resserré qui serait ainsi en charge d'organiser la collecte et la présentation de l'information, la communication du site (réponse aux courriels, animation éventuelle de forums) et d'assurer la cohérence éditoriale et la communication du site.

2.1.2. Cette phase de cadrage de la conférence nécessite également de circonscrire le territoire de référence et de définir des premiers éléments en termes de calendrier, de communication et de budget.

⁴² Echanges avec les citoyens au Caféchange le 7 mai

⁴³ Echanges avec les citoyens au Café des épices et un médecin de santé publique le 6 mai

⁴⁴ cf. partie 2.2.

La question du territoire de référence intervient nécessairement très en amont dans l'organisation d'une conférence citoyenne. C'est une question qui ne peut être appréhendée de manière isolée mais qui dépend en partie des objectifs fixés à la conférence ainsi que de son budget prévisionnel. En l'espèce, les différents entretiens réalisés ont démontré qu'une approche territoriale est à privilégier.

La conférence citoyenne qui se tiendrait à l'EHESP aurait ainsi pour objectif de drainer en premier lieu les acteurs impliqués dans le bien-être au niveau régional (décideurs et experts notamment). Néanmoins, compte tenu de la présence d'acteurs importants ayant entamé des réflexions sur l'appropriation des enjeux de bien-être par les citoyens notamment en Ile-de-France, il ne serait pas judicieux que la conférence se tienne à un échelon strictement local. En conséquence, l'approche territoriale retenue permettrait à la fois d'enrichir le panel d'experts et donc la réflexion menée par les citoyens mais aussi de permettre une appropriation locale des enjeux et une interpellation éventuellement plus aisée des décideurs concernés par les points soulevés lors de cette conférence. À ce titre, des expériences⁴⁵ ont montré que la présence lors de conférences de territoire de responsables politiques engagés dans le projet permet au citoyen de ressentir que sa parole sera effectivement entendue à l'issue du débat⁴⁶. De plus, l'expérience témoigne qu'il est vain d'engager un tel processus si les personnes/les élus en situation de concevoir les décisions politiques ne sont pas dès le départ preneurs du projet. Cependant, la proximité d'échéances électorales peut être perçue de la part des citoyens comme une tentative d'instrumentalisation.

La conférence citoyenne territorialisée pourrait permettre ainsi à la fois de responsabiliser le citoyen, de le faire participer à la prise de décision politique, d'engager des changements de comportement des responsables autant que des citoyens et de faire émerger une vision partagée des priorités d'actions pour améliorer la santé et le bien-être.

Il ressort de la littérature et de la pratique que la conception et l'organisation matérielle d'une conférence citoyenne constituent des opérations nécessairement lourdes eu égard au nombre d'acteurs concernés et au nécessaire respect des différentes étapes

⁴⁵ Didier SICARD, médecin français, a animé les « débats citoyens » menés en 2012 pour nourrir la réflexion sur la fin de vie

⁴⁶ Entretien avec des directeurs de service d'une agence régionale de santé le 29 avril

fixées par la méthodologie retenue. Aussi, dans la phase de cadrage de la conférence, il peut être estimé que l'opération nécessiterait a minima entre neuf et douze mois de travail.

Dès la phase de cadrage, il convient d'élaborer une communication appropriée vis-à-vis des cibles identifiées. En l'espèce, trois cibles particulières peuvent être identifiées.

La première cible concerne les citoyens. Ces derniers devraient pouvoir être informés par différents canaux de la tenue de la conférence et de l'intérêt de leur association via notamment le site Web évoqué *supra*. La deuxième cible de communication concerne les experts qui doivent être sollicités en amont pour identifier notamment des thèmes sous-jacents à la question posée. Enfin, la troisième cible de communication concerne les potentiels financeurs de la conférence de citoyens.

S'agissant des modalités de financement de la conférence, plusieurs sources peuvent être identifiées, tant du côté des organismes publics via le versement de subventions (ARS notamment), des associations impliquées dans la promotion du bien-être et de la santé communautaire ou encore des décideurs (élus locaux via leur réserve parlementaire, fondations d'entreprises entre autres). Différents établissements (INPES par exemple) dont la vocation est de promouvoir la santé (milieu scolaire, milieu pénitentiaire, milieu hospitalier, politique de la ville, éducation populaire, collectivités territoriales, service civique...) et de soutenir des projets sanitaires peuvent être sollicités.

2.2. La définition de l'économie générale de la conférence de citoyens nécessite de choisir et de détailler un mode opératoire précis

La phase de conception de la conférence nécessite de constituer à la fois un comité de pilotage et un réseau d'experts et de définir le mode de sélection du panel de citoyens.

2.2.1. Afin de lever tout soupçon de partialité sur la conception de la conférence de la part des citoyens et des partenaires, la constitution du comité de pilotage est un enjeu important. En l'espèce, l'EHESP en tant que commanditaire de la conférence serait directement responsable de la constitution de ce comité et de son indépendance. Ce comité de pilotage devrait pouvoir comporter des décideurs publics, privés ainsi que des experts en matière de santé et de bien-être appartenant à des horizons différents et ne partageant pas les mêmes intérêts.

De façon concrète et compte tenu des retours d'expérience en la matière, le comité de pilotage pourrait être constitué de dix membres constitués comme suit :

- 3 représentants d'associations promouvant les questions de santé et de bien-être ;
- 2 membres du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne ;
- 2 chercheurs associés à l'EHESP ayant publié sur la question du bien-être ;
- 2 élus locaux de sensibilité politique différente.

Le comité de pilotage déterminerait les grandes orientations stratégiques tandis qu'un comité technique assurerait la déclinaison opérationnelle de ces orientations.

Le comité de pilotage devrait valider la ligne éditoriale du site Web dédié à la conférence étant entendu que la maîtrise d'ouvrage reviendrait au commanditaire, c'est-à-dire l'EHESP. La composition pluraliste du comité de pilotage avec la participation de décideurs publics, de chercheurs ou de militants devrait en tout état de cause permettre de présenter aux citoyens une diversité de savoirs et d'expériences sur le sujet de la conférence

Le comité technique aurait en charge de présenter des objectifs, des priorités et un plan d'action puis de mettre en place un suivi et d'évaluer ce dernier. Ce comité technique serait donc en charge d'organiser la collecte et la présentation de l'information, la communication du site (réponse aux courriels, animation éventuelle de forums), la conception et la réalisation de la formation des citoyens sélectionnés pour participer à la conférence. Il établirait un programme de formation contradictoire (proposition de thèmes aux citoyens, d'intervenants notamment) sans chercher à obtenir une présentation consensuelle ou homogène. Il s'agit d'un aspect de la conférence tout à fait fondamental dans la mesure où les citoyens sont censés ne pas être des experts du sujet posé.

Indépendamment du comité de pilotage et dans un souci de mutualiser des retours d'expériences sur la pratique encore récente des conférences citoyennes, il pourrait être envisagé par ailleurs de permettre à des chercheurs en sciences humaines et sociales de suivre et d'analyser l'ensemble de la conférence, de sa préparation à sa conclusion et aux

suites éventuellement données⁴⁷. Ce projet de recherche pourrait être proposé notamment à l'Institut pour la démocratie en santé (IPDS) en cours de mise en place à l'EHESP.

2.2.2. La constitution d'un réseau d'experts intervient dès la phase de cadrage de la conférence. Certains de ces experts ont vocation à intégrer le comité de pilotage tandis que d'autres pourraient être utilement sollicités par les citoyens pour la production de leurs avis et recommandations⁴⁸. Les citoyens retenus devraient pouvoir désigner eux-mêmes les experts qu'ils souhaitent auditionner après la période de formation dispensée par le comité de pilotage.

S'agissant de la constitution du panel de citoyens, la méthode du tirage au sort semble la plus appropriée afin d'obtenir la participation de citoyens « profanes », condition nécessaire à l'examen serein et désintéressé de la question. Inversement, la sélection de citoyens qui seraient « parties prenantes » de la question posée, voire militants, affaiblirait la démarche participative en elle-même ainsi que la crédibilité et la teneur des avis et des recommandations.

Afin de s'assurer de la non expertise des citoyens sélectionnés, le comité de pilotage pourrait récuser des citoyens sélectionnés qui pourraient être manifestement considérés comme des experts de la question ou présentant de potentiels conflits d'intérêts.

La constitution d'un panel de citoyens qui s'effectue par tirage au sort est une opération lourde que l'EHESP ne pourrait être en mesure d'effectuer. Dès lors, il conviendrait qu'un prestataire extérieur tel un institut de sondage prenne en charge cette mission et s'assure que le jury de citoyens sélectionnés soit représentatif de la population (classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, genre notamment). Le principal inconvénient de cette méthode reste le coût de la procédure qui peut être conséquent (entre 3 000/5 000 euros).

En tout état de cause, les expériences de conférences citoyennes précédentes ont montré qu'un panel de citoyens composé de 25 membres accompagnés d'un animateur était adapté.

⁴⁷ Sur le modèle de l'étude de Rémi LEFEVRE à propos d'une conférence citoyenne portant sur les nouveaux indicateurs de richesse (2013)

⁴⁸ À ce titre, nous avons sollicité l'appui d'organismes, dont l'EHESS, pour pré-sélectionner des experts.

2.3. La réalisation de la conférence requiert des ressources humaines, financières et logistiques importantes

2.3.1. La bonne tenue de la conférence repose sur deux préalables : la définition d'un calendrier et une animation dynamique.

Si la conception de la conférence débutait en fin d'année 2015, il pourrait être envisagé que cette dernière se tienne en milieu d'année 2016.

Par ailleurs, l'animateur aurait une place prépondérante. Il exposerait les enjeux et l'issue de la conférence aux participants. Il est important de trouver des animateurs professionnels et dotés de facilités à la prise de parole pour animer les débats et être des « ambassadeurs citoyens ». Pour motiver les citoyens sélectionnés à participer à la conférence, il leur serait demandé de produire un avis citoyen, c'est-à-dire un document formulant un constat et des propositions communes.

Il faut être vigilant à ce que la parole ne soit pas confisquée par certains citoyens qui auraient un fort capital culturel et social, ce qui limiterait de fait l'intérêt de la conférence⁴⁹. Il appartiendrait en effet à l'animateur d'installer un climat de confiance et de s'assurer qu'il n'y ait pas de déséquilibre parmi les citoyens et lors des tables rondes.

2.3.2. La conférence pourrait être organisée sur une période de 6 jours répartis en 3 week-ends. Elle s'organiserait de la façon suivante :

- Week-end 1 : l'animateur rappellerait aux citoyens lors de la première rencontre la question posée et les thèmes retenus par les personnes consultées à travers le site Web dédié puis le comité de pilotage. Ces derniers seraient également sensibilisés quant à l'intérêt de rendre un avis à l'issue des débats.

Les modules de formation proposant des points de vue contradictoires sur le sujet se mettraient ensuite en place. Des experts sélectionnés par le comité de pilotage se

⁴⁹ Entretien réalisé à la Direction de santé publique handicap d'une collectivité locale le 6 mai

succéderaient ainsi pour former les citoyens participants aux enjeux du thème. Les échanges auraient été favorisés par la distribution d'un fascicule aux participants leur permettant d'avoir une compréhension globale du système en amont de la formation .

- Week-end 2 : des tables rondes seraient organisées à partir des thèmes retenus. Ces tables rondes pourraient être publiques, en ayant pris soin d'informer préalablement les citoyens de cet aspect. L'auditoire présent n'interviendrait pas mais bénéficierait des échanges sur la thématique.
- Week-end 3 : les citoyens seraient réunis une dernière fois après un mois de « pause » en vue de la rédaction de l'avis citoyen. Pendant cette période, la possibilité est laissée aux citoyens d'inviter les intervenants de leur choix (spécialistes de tous bords qui ont des opinions plus tranchées) pour approfondir leurs réflexions. Les citoyens leur adressent leurs questions. Le dernier jour, les citoyens délibèrent et échangent des arguments, ils rédigent un ensemble de propositions et doivent ensuite s'accorder pour la rédaction de l'avis.

2.3.3. D'un point de vue logistique, l'EHESP serait responsable de l'organisation matérielle de la conférence. Une des salles du bâtiment principal (salles B et petit amphithéâtre) serait appropriée pour des rassemblements de 25 personnes. En outre, il conviendrait de prévoir un budget dédié au défraiement des participants.

Pour l'organisation de conférences citoyennes annuelles, la gestion des subventions ou des contributions sera assurée par le comité de pilotage avec l'appui de l'administration de l'EHESP. Cette dernière disposant d'une personnalité juridique propre pourrait recevoir ces fonds.

2.4. La réussite d'une conférence citoyenne impose un suivi constant et une communication a posteriori sur ses effets

La conférence citoyenne est un processus pleinement démocratique qui ne doit pas rester sans effet à l'issue du déploiement de la conférence. Ce strict respect confèrera crédibilité et pérennité aux conférences, et c'est aussi à l'épreuve du temps que les « usagers » des conférences citoyennes testeront leur efficacité.

Une des responsabilités politiques est de permettre aux citoyens de s'exprimer. Parce que « seuls les actes concrets comptent⁵⁰ », un avis citoyen pourra être un éclairage et un outil d'aide à la décision politique. Il devra quoi qu'il en soit être entendu et pris en considération, ce qui assurera un impact effectif à l'avis citoyen et permettra de raviver la démocratie tout en construisant de nouveaux espaces communs de débat.

La portée matérielle des conclusions peut revêtir différentes formes : recommandations, conclusions, contributions, écrits. En somme, un « avis citoyen » public diffusable auprès des professionnels de santé, experts, élus, décideurs publics, syndicats, acteurs publics privés et autres acteurs concernés par le thème de la conférence, le public étant large dans le cadre du bien-être. Il apparaît pertinent de diffuser l'avis le plus largement possible, notamment aux médias à travers la campagne de communication amorcée dès l'origine du projet. Après cette conférence, un reporting effectif doit également être réalisé auprès des participants et du public afin de garder la dynamique impulsée par la conférence, de favoriser l'adhésion de tous à cette démarche et de faire connaître les actions éventuellement entreprises à la suite de l'avis.

Enfin, le choix d'organiser la conférence citoyenne à l'EHESP revêt une dimension symbolique forte et concrète. Cela lui permettrait de renforcer son image auprès du public et d'enrichir les travaux de recherche menés par les enseignants. De plus, dans le cadre de la création de l'Institut pour la démocratie en santé⁵¹, la place du "citoyen en santé" s'illustrerait à travers cette conférence. Cette dernière contribuerait aussi à une meilleure sensibilisation des futurs professionnels en santé publique.

⁵⁰ Entretien avec une coordinatrice régionale d'une association le 7 mai

⁵¹ Entretien avec un enseignant-chercheur de l'EHESP le 29 avril

Conclusion

La mise en place de conférences citoyennes en France relève d'une véritable révolution culturelle⁵². D'autres modes de participation davantage expérimentés et développés dans ce rapport ont montré leurs limites. La méthodologie d'une conférence citoyenne est la plus récente et reste encore difficilement appréhendée par les acteurs. Ce procédé présente, toutefois, l'avantage de produire des avis citoyens ou recommandations sur des sujets bien connus de tous mais peu débattus dans l'espace public. Les notions de bien-être et de responsabilité du politique restent des termes abstraits pour les citoyens. Pourtant, ces derniers font preuve d'une volonté de davantage s'investir dans des actions engagées. Pour eux, les thématiques évoquées dans une conférence citoyenne doivent donc représenter une part de leur quotidien pour qu'ils puissent prendre la parole sur ce sujet.

Aujourd'hui, il existe encore beaucoup d'attentes au sujet des conférences citoyennes, parmi lesquelles la nécessité d'ancrer ces processus innovants encore trop peu répandus dans les pratiques. Pour cela, l'école doit jouer un rôle essentiel dans l'expression de la citoyenneté dès le plus jeune âge. Les échanges et travaux collectifs pourraient y être largement pratiqués, à l'instar des méthodes de l'enseignement finlandais. Les jeunes citoyens seraient ainsi sensibilisés à ces initiatives à travers le levier pédagogique, et c'est l'écoute, le respect de l'autre, le vivre ensemble, le civisme et la citoyenneté qui seraient promus et revitalisés.

À l'issue de nos investigations et réflexion collective, nous arrivons à la conclusion que la tenue d'une conférence citoyenne sur la responsabilité politique et citoyenne est réalisable et souhaitable. De nombreux acteurs sont prêts à s'engager dans la tenue de cette conférence. Sous couvert de suivre une méthodologie rigoureuse et exigeante, le succès et la viabilité de la démarche reposent d'une part sur un reporting complet de l'organisation et des suites données à cette conférence et, d'autre part, sur la reproductibilité d'une telle conférence.

Nous envisageons de prolonger notre démarche par la présentation de nos conclusions au secrétaire général du conseil économique, social et environnemental et contribuer ainsi modestement au développement des conférences citoyennes.

⁵² Entretien avec un élu local chargé de la jeunesse le 6 mai

Bibliographie

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Loi organique n°2010-704 du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental
- Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité faisant suite aux propositions de la Commission Mauroy pour l'avenir de la décentralisation
- Projet de loi de Modernisation de notre système de santé (AFSX1418355L), adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 avril 2015

OUVRAGES

- ALGAN (Y.), CAHUC (P.), ZYLBERBERG (A.), "La fabrique de la défiance... et comment s'en sortir", Editions Albin Michel, 2012.
- BREMAUD (JC.), "Être responsable dans un monde en mutation", L'Harmattan, 2005
- DAVOINE (L.), "Economie du bonheur", Editions La Découverte, Paris, 2012
- DE GAULEJAC (V.), "La société malade de la gestion", Seuil, 2009
- FLEURBAEY (M.), LUCHINI (S.), SCHOKKAERT (E.), VON DE VOORDE (C.), "Évaluation des politiques de santé : pour une prise en compte équitable des intérêts des populations", Economie et statistique, 2013
- JORDA (H.), "Du paternalisme au managerialisme : les entreprises en quête de responsabilité sociale", Innovations, 2009
- RENAN (E.), "Qu'est-ce qu'une Nation", 1882
- ROSANVALLON (P.), "La société des égaux", Seuil, 2011
- SENIK (C.), "L'économie du bonheur", Editions du Seuil et La République des Idées, 2014
- STIGLITZ (J.), SEN (A.), FITOUSSI (JP.), "Richesse des nations et bien-être des individus", Odile Jacob, 2009
- STIGLITZ (J.), "Un autre monde : contre le fanatisme du marché", Fayard, 2006

ARTICLES ET RAPPORTS

- ANDRE (P.), "Participation citoyenne, le dictionnaire encyclopédique de l'Administration Publique", Ecole Nationale d'Administration Publique, 2012
- ANDREWS (R.M.) et ROBINSON (J.P.), "Measures of Subjective Well-Being" in Measures of Personality and Social Psychological Attitudes (p. 61-114), Academic Press, 1991
- BARBIER (R.), "Portée et limites du dispositif jury citoyen - réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc", De Boeck supérieur, 2009
- BOURDILLON (F.), "L'audition publique : une aide pour la décision", Santé publique, 2007

- BOY (D.), Un exemple de démocratie participative : la conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés, revue française de science politique, 2000
- Commission STIGLITZ, Rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social, documentation française, 2009
- Conseil en développement durable, La démarche "jury citoyen" sur l'installation d'un système de vidéo-protection à Blanquefort
- Conseil de l'Europe, Rapport sur "Le bien-être pour tous : Concepts et outils de la cohésion sociale", 2008
- DE LADoucETTE (O.), "Bien-être et santé mentale : des atouts indispensables pour bien vieillir", documentation française, 2011
- DERIOT (G.), Rapport d'information parlementaire sur le "mal-être au travail : passer du diagnostic à l'action", Assemblée nationale, 2010
- Fondation Nicolas Hulot, Démocratie participative, guide des outils pour agir, 2015
- Fondation Roi Baudouin, Méthodes participatives- un guide pour l'utilisateur, 2006
- GHADI (V.) et NAIDITCH (M.), Comment construire la légitimité de la participation des usagers à des problématiques de santé ?, Santé publique, 2006
- GIRAN (JP.), Rapport parlementaire relatif aux "42 propositions pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale", Assemblée nationale, 2012
- KICKBUSCH (I.), GLEISCHER (D.). Smart governance for health and well-being : the evidence. OMS - Bureau régional de l'Europe, 2014
- LACHMANN (H.), LAROSE (C.) et PENICAUD (M.), Rapport "Bien-être et efficacité" : pour une politique de qualité de vie au travail, documentation française, 2010
- LEFEBVRE (R.), L'introuvable délibération - ethnographie d'une conférence citoyenne sur les nouveaux indicateurs de richesse, De Boeck supérieur, 2013
- LEFRAND (G.), Rapport d'information parlementaire sur" les risques psychosociaux au travail", Assemblée nationale, 2011
- MARESSO (A.), WISMAR (M.), GREER (S.), Building resilient and innovative health systems, Eurohealth, 2013
- Organisation Mondiale de la Santé. (O.M.S.) - Bureau Régional de l'Europe, Rapport sur la santé en Europe 2012 : La quête du bien-être. Genève, 2014.
- Planète publique, Étude sur les modes de participation des usagers-citoyens à la prise de décision en santé, 2011
- RALEIGH (V.), BARDSLEY (M.), SMITH (P.), report about the Integrated care and support Pioneers : Indicators for measuring the quality of integrated care, 2014
- RIFKIN (S.B.), Primary health care : on measuring participation, Social Science and Medicine, 1998
- SAUNERON (Sarah). Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative, Centre d'analyse stratégique, 2013
- TESTART (J.), CALLON (M.), HERMITTE (M.), ROUSSEAU (D.), JACQUEMOT (F.), rapport intitulé « Des conférences de citoyens en droit français », 2007

- TESTART (J.), "Conférence de citoyens, éclairage sur une procédure participative", Fondation sciences citoyennes, 2012
- WALLERTSEIN (N.), Dans quelle mesure, selon les bases factuelles disponibles, l'autonomisation améliore-t-elle la santé ?, IREPS Bretagne, 2006
- WUHL (S.), "La démocratie participative en France : repères historiques", Institut de recherche et débat sur la gouvernance, 2008
- ZENZ (A.), "Evaluating Empowerment : The world area development program", World Bank, 2005

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

- <http://www.vie-publique.fr>
- <http://www.erudit.org/>
- <http://sciencescitoyennes.org/projet-de-loi-concernant-les-conventions-de-citoyens>
- <http://wellbeing.hypotheses.org>
- <http://wellbeing.hypotheses.org>
- <http://fabriquespinoza.fr/presentation/themes-travail/education-bien-etre/les-contenus-des-1ers-ateliers-du-bonheur-lecole/>

Liste des annexes

- ANNEXE n°1: Questionnaire type servant aux entretiens avec les associations et les représentants institutionnels
- ANNEXE n°2: Synthèse des entretiens réalisés au cours du MIP
- ANNEXE n°3: Retro-planning organisationnel de la conférence
- ANNEXE n°4: Procédure pour l'organisation d'une conférence citoyenne
- ANNEXE n°5: Plan de communication
- ANNEXE n°6: Cahier des charges pour la sélection des participants
- ANNEXE n°7: Programme de la conférence citoyenne
- ANNEXE n°8: Modèle de lettre type relative à une demande de subvention
- ANNEXE n°9: Estimation du coût de la conférence citoyenne

ANNEXE n°1 : Questionnaire type servant aux entretiens avec les associations et les représentants institutionnels

- GUIDE D'ENTRETIEN DES REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS

Méthode : les entretiens ont été réalisés en direct et deux d'entre eux par téléphone.

Le Guide est un support qui a été adapté et personnalisé en fonction des profils des personnes interrogées et de l'avancée du module inter professionnel.

Les 10 questions n'ont pas été systématiquement posées, la plupart des personnes interrogées ayant apporté des réponses spontanées.

	Questions	Grille d'analyse
1	Dans votre pratique institutionnelle, associative ou professionnelle, comment concevez-vous la participation des citoyens ?	Représentation sociale
2	Que pensez-vous des débats citoyens ?	Propositions alternatives
3	Avez-vous déjà entendu parler de conférence citoyenne ? Si oui, y avez-vous participé ?	Faisabilité et organisation d'une conférence citoyenne
4	Pouvez-vous proposer une définition de la conférence citoyenne ?	Représentation sociale
5	Que pensez-vous de la mise en œuvre d'une telle conférence ?	Faisabilité et organisation d'une conférence citoyenne
6	Seriez-vous intéressé par une conférence de ce type ?	
7	Quel thème souhaiteriez-vous voir développé au cours d'une telle démarche ?	
8	Comment définiriez-vous le bien être ?	Appropriation du concept de bien-être, représentation sociale
9	Selon vous, le politique et le citoyen ont-ils une responsabilité par rapport au bien être, si oui quelle est-elle ?	Réflexion sur la thématique retenue
10	Seriez-vous prêt à participer au financement d'une telle initiative, si oui, à quelle hauteur ?	Faisabilité et organisation d'une conférence citoyenne

- GUIDE D'ENTRETIEN PORTANT SUR LA MÉTHODOLOGIE DE LA CONFERENCE CITOYENNE

Certains entretiens concernaient des personnes ayant déjà participé à l'organisation de conférences citoyennes. Une grille spécifique de questions leur a été dédiée, en sus du guide précédant.

	Questions	Grille d'analyse
1	Comment s'est déroulée la conférence citoyenne ?	Avoir des éléments de comparaison et d'analyse de personnes ayant déjà participé ou organisé une conférence citoyenne
2	Comment les participants ont-ils été sélectionnés (citoyens, experts, animateurs...) ?	
3	Qui a piloté la Conférence citoyenne à laquelle vous avez participé ou que vous avez organisée ?	
4	La conférence citoyenne est-elle le meilleur moyen de participation des citoyens ?	
5	Quel était l'objectif de la Conférence citoyenne à laquelle vous avez participé (ou que vous avez organisé ?)	

- GUIDE DE D'ENTRETIEN AVEC LES CITOYENS

	Questions	Grille d'analyse
1	Que pensez-vous de votre quartier ?	Phrase d'accroche
2	Qu'aimeriez-vous changer pour votre bien être ?	Représentation du bien être
3	Quelles sont vos attentes sur le sujet ?pensez-vous que le politique et/ou vous-même avez une responsabilité par rapport à cela ?	
4	Avez-vous déjà eu l'occasion de vous exprimer sur le sujet, si oui sous quelles formes ? (cafés débat par exemple)	Expression citoyenne
5	Avez-vous déjà participé à un débat public ?	
6	Quels sujets souhaiteriez-vous évoquer lors d'un débat public ?	
7	S'il y avait un débat avec des citoyens et des experts sur un thème (exemple le bien être...) seriez-vous prêt à y participer ?	Engagement citoyen

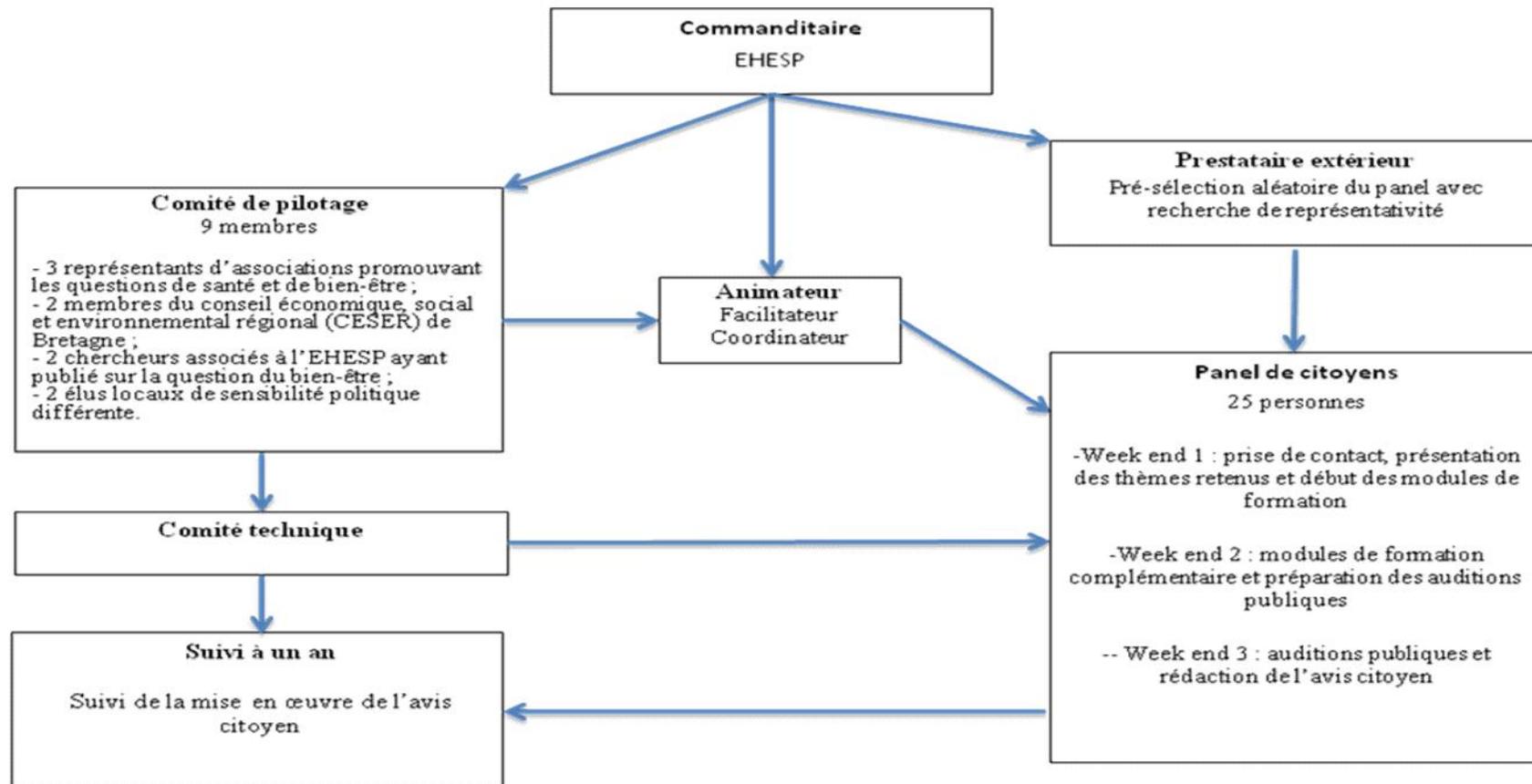
ANNEXE n°2 : Synthèse des entretiens réalisés au cours du MIP

		Représentation du concept de bien-être	Représentation de la Conférence Citoyenne	Pertinence du choix de la thématique	Alternatives à la CC	Responsabilité du politique
A S S O C I A T I O N S	Entretien n°1	<ul style="list-style-type: none"> Notion recouvrant plusieurs domaines qu'il faudra choisir => philosophiques, économiques, sanitaires, environnementaux, sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Une difficulté ne doit pas être négligée : l'appréhension du sujet par les citoyens. Pour cela, des formations (2/3 maxi lors de week-end) sont organisées 		<ul style="list-style-type: none"> La convention citoyenne se caractérise par la volonté de voir les recommandations, préconisations déclinées dans un projet de loi ou des mesures réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> L'expression "du politique" a été comprise comme "pouvoirs publics" ou "personnel politique". L'inexistence ou la faiblesse des sanctions (pénales notamment) pesant sur le politique ont été relevées lors de l'entretien traduisant la défiance des citoyens.
	Entretien n°2	3 définitions du bien-être : <ul style="list-style-type: none"> La santé, un moyen pour réaliser ses projets c'est à dire la possibilité de réaliser son projet de vie Ensemble d'outils compensant le mal-être c'est à dire les aléas de la vie. Pouvoir agir dans son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Cette conférence peut permettre à des élus de prendre en considération des éléments encore inconnus ou l'ampleur d'un problème. Cette CC peut déboucher sur l'émission de recommandations (y compris des bonnes pratiques) aux décideurs publics ou privés devant être suivies dans les faits. 		Plusieurs formes de débat ont été évoquées : <ul style="list-style-type: none"> les Etats généraux le jury citoyen la conférence de consensus 	<ul style="list-style-type: none"> Seule une réelle implication du politique dans des mesures concrètes permet d'assurer le bien-être. La responsabilité du politique réside aussi dans l'écoute des problèmes ressentis ou rencontrés par les citoyens.
	Entretien n°3	<ul style="list-style-type: none"> Notion fourre tout et un coté statique => le terme de qualité de vie paraît plus approprié. 	Plusieurs paramètres doivent être pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> il faut poser un début et une fin il faut exposer clairement le contexte avec les limites et les possibilités il faut lancer une invitation aux citoyens pour venir assister à la restitution et au bilan il faut une organisation optimale (pour traiter les propositions), un organisme neutre organisateur des actions de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> Le prisme du bien-être à travers la réduction des inégalités sociales doit être retenu. 		<ul style="list-style-type: none"> Les élus peuvent estimer qu'ils n'ont pas les compétences ni les ressources en matière de bien être qu'ils rattachent souvent aux soins et au système de santé.
	Entretien n°4	<ul style="list-style-type: none"> La notion de bien-être revêt le bien-être social (emploi, ...), le bien vivre (logement, ...) qui vont avoir un impact sur le bien être sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'atelier santé-ville, des groupes de travail constitués de 15 professionnels chacun ont été chargés d'étudier des thèmes et émettre des recommandations. 	3 thèmes peuvent poser un cadre du débat : <ul style="list-style-type: none"> santé environnement général travail et aspect social 	<ul style="list-style-type: none"> La constitution de groupes de travail a été un cadre de réflexion au niveau de l'atelier santé-ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a une déconnexion entre le politique et son action et les attentes, préoccupations des citoyens. L'éparpillement des structures politiques peut en partie expliquer cette déconnexion mais il est aussi imputable à un manque de volonté politique
	Entretien n°5	<ul style="list-style-type: none"> La notion de bien-être est individuelle et subjective. Le bien-être renvoie à un ensemble d'éléments : Etat providence, possibilités économiques, offre de services mais aussi intégration sociale, inclusion, bien vivre ensemble et ambiance générale agréable. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation pourrait être déclinée comme suit : => En début de matinée : une introduction avec les objectifs, enjeux => Thématiques en tables rondes => L'après-midi consacré aux restitutions => Réaction à chaud des animateurs. 			<ul style="list-style-type: none"> De temps en temps, les décideurs prennent en compte les avis émis par les citoyens. Il faut un réel engagement du politique par rapport à la prise en compte de la parole de l'utilisateur.

		Représentation du concept de bien-être	Représentation de la Conférence Citoyenne	Pertinence du choix de la thématique	Alternatives à la CC	Responsabilité du politique
C I T O Y E N S	Entretien n°6	<ul style="list-style-type: none"> Le bien être est le vivre ensemble en toute tolérance. => à savoir la mixité 	<ul style="list-style-type: none"> La tenue d'une conférence aurait un bénéfice : diffuser, échanger l'information et aurait un caractère pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> Les notions de tolérance et du vivre ensemble peuvent être incluses dans les débats. 		<ul style="list-style-type: none"> Il existe une co-responsabilité : le politique, les citoyens et tous les acteurs intervenant dans l'accompagnement et la prise en charge de l'enfance ou de l'éducation.
	Entretien n°7	<ul style="list-style-type: none"> Le bien être correspond aux notions de respect, d'éducation et du bien vivre ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de participation à une conférence=> méconnaissance du procédé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le thème de la propreté en ville peut être évoqué. 		<ul style="list-style-type: none"> La responsabilité est partagée : le politique est responsable tout comme les citoyens.
I N S T I T U T I O N N E L S	Entretien n°8	<ul style="list-style-type: none"> Conciliation vie professionnelle et vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence évoque un cours magistral avec des rapports académiques entre ceux qui savent et les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut cibler le(s) sujet(s) et faire des débats autres que conférence citoyenne. => environnement et qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> Le tenue de tables rondes, d'ateliers, peut être envisagée. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pouvoirs publics (institutions traditionnelles, organismes publics, ...) sont responsables en matière de bien-être et engagent des actions pour répondre à cette exigence.
	Entretien n°9	<ul style="list-style-type: none"> Aspect sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Une conférence citoyenne où les intéressés seront invités à définir les termes du sujet : " bien-être ", " responsabilité du politique " et " responsabilité citoyenne ". 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut restreindre le sujet à la santé. 		<ul style="list-style-type: none"> La responsabilité du politique est de tout mettre en œuvre pour que les citoyens puissent s'exprimer.
	Entretien n°10	<ul style="list-style-type: none"> Notion très large du bien-être => la santé fait elle partie du bien être ? 	<ul style="list-style-type: none"> Un débat public peut être l'occasion de dégager des orientations. Il faut beaucoup de la transparence (règle du jeu claire et partagée) et de la communication afin que le citoyen ne se sente pas instrumentaliser. 	<ul style="list-style-type: none"> L'alcoolisation des jeunes et la santé mentale peuvent être des sujets à retenir. 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence de consensus a également été évoquée mais celle-ci n'est pas forcément citoyenne et peut être scientifique. Le format du jury citoyen a été abordé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élu est responsable du bien-être de ses administrés.
	Entretien n°11		<ul style="list-style-type: none"> La CC peut faire émerger une vision critique que les experts n'ont parfois plus. La CC permet aussi de confronter les opinions existantes au sein de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> La notion de bien-être doit être mise en relation avec la santé. 		<ul style="list-style-type: none"> La décentralisation a modifié le rôle et la responsabilité du politique. Le politique « fait son travail » en institutionnalisant les actions.
	Entretien n°12	<ul style="list-style-type: none"> Notion très large et subjective. => cela recouvre toutes les politiques publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence citoyenne doit s'inscrire dans un ensemble d'actions et ne doit pas être une action "one shot". 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut créer un intérêt personnel chez le citoyen pour que la notion de bien-être soit pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une journée : accueil des participants sous forme de conférence puis plusieurs ateliers sur le bien-être. Restitution de ces ateliers en fin de journée 	<ul style="list-style-type: none"> La ville doit soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions liées au bien-être.
	Entretien n°13	<ul style="list-style-type: none"> Notion subjective Notion englobant le bien être économique, social et environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence peut être l'occasion pour le citoyen de s'exprimer et de présenter les enjeux d'une thématique. La parole donnée au citoyen ne doit pas être confisquée par des leaders d'opinion 			<ul style="list-style-type: none"> Le choix décisionnel est du ressort du politique qui peut être influencé par les débats démocratiques

ANNEXE n°4 : Procédure pour l'organisation d'une conférence citoyenne

Procédure pour l'organisation d'une conférence citoyenne sur la responsabilité du politique en matière de bien-être



ANNEXE n°5 : Plan de communication

1. Phase de sensibilisation auprès du public et des institutions

- Création d'un site web dédié et hébergé par l'EHESP
- Lancement d'une campagne de communication ciblée (affichage dans les lieux publics, la fête de la science, presse quotidienne régionale entre autres)
- Envoi d'une lettre aux institutionnels pour les sensibiliser sur la question de la conférence : ARS, préfecture, collectivités locales (département et mairie), caisses de sécurité sociale et associations (cafés).

Cette lettre comporte 4 éléments :

- l'objet de la conférence citoyenne ;
- le format retenu pour réaliser cette conférence ;
- la date de la conférence ;
- les résultats attendus de cette conférence.

2. Phase de préparation de la conférence citoyenne

- Lancement sur le site web dédié du vote populaire sur les thèmes qui seront abordés lors de la conférence citoyenne
- Echanges avec les institutionnels et les sociétés savantes pour identifier les experts susceptibles de venir former les citoyens
- Diffusion des résultats du vote et organisation de la formation
- Réalisation d'une plaquette générale sur les thèmes abordés et d'un fond documentaire

3. Phase lors de la conférence

- Pendant et à la fin de la conférence : compte rendu / relevé de conclusions
 - vertu pédagogique pour le citoyen qui pourra s'en servir éventuellement en vue des élections législatives et appeler l'attention des élus sur des problèmes liés à leur bien-être ;
 - vertu en matière de recherche scientifique et pourra déboucher sur des publications éventuelles pour les chercheurs.
- La conférence sera filmée et mise en ligne sur le site web

4. Phase post-conférence

- Communication d'un rapport et des conclusions au Conseil économique, social et environnemental régional ;
- Diffusion et rencontres avec les instances de la sécurité sociale (CARSAT, CAF notamment), l'ARS et la préfecture (DRCJS) ;
- Point presse et communication d'une lettre ouverte aux élus dans un journal local dans un contexte pré-électoral sur les mesures à prendre dans le cadre des conclusions de cette conférence et dans le respect des compétences ;
- Envoi d'un mail sur les conclusions aux associations, participants et reporting des actions un an après la fin de la conférence.

ANNEXE n°6 : Cahier des charges pour le choix des participants

- **Cahier des charges pour le choix de l'animateur du panel de citoyens**

NB : - Il n'a aucun lien avec le sujet. Il y a un seul animateur.

- Il est recruté par le comité de pilotage, indépendant du commanditaire et du comité technique.

		OBSERVATIONS
Savoir être	Maitrise de soi	
	Capacité d'analyse et de réflexion	
	Capacité à se faire écouter	
	Capacité à écouter	
	Savoir rester neutre	
	Être capable de reformuler	
Savoir faire	Etre professionnel de l'animation	
	L'animateur a déjà eu dans son parcours professionnel à animer des groupes	Développer dans quels domaines l'animation a eu lieu
	Savoir relancer le débat	
	Savoir canaliser les individualités	
	Clarté d'expression	
	Aisance à l'oral	
Connaissance du sujet	L'animateur ne doit pas avoir de connaissances particulières sur le sujet afin de garder de la neutralité	
Missions	Animer un ou des groupes de citoyens	
	Impulser au sein (<i>du ou</i>) des groupes animés, une dynamique réflexive	
	Donner la parole à chaque membre	
	Réguler les éventuels conflits	

- **Cahier des charges pour le choix des experts**

- Les domaines d'expertises : sociologie, philosophie, psychologie, politologue, santé publique, santé, environnement, urbanisme-aménagement du territoire, emploi, sport ;
- Exigence de la signature d'une déclaration d'intérêts ;
- Processus : pré-sélection par le comité technique et choix définitif par le panel.

		OBSERVATIONS
Savoir être	Maitrise de soi	
	Capacité d'analyse et de réflexion	
	Capacité à se faire écouter	
	Capacité à écouter	
Savoir faire	Aptitude à la pédagogie	
	Savoir transmettre une information claire, loyale et documentée	
	Clarté d'expression	
Connaissance du sujet	Les formateurs doivent être reconnus comme experts dans le domaine concerné (publication d'ouvrage, ou d'article, participation à des travaux dans le domaine, expérience...)	Ils doivent être indépendants (pas de conflits d'intérêt)
Missions	Apporter une expertise dans un domaine pour lequel ils sont reconnus	
	Impulser au sein (<i>du ou</i>) des groupes une dynamique réflexive	

- **Cahier des charges pour la sélection du panel (25 citoyens)**

- Le panel doit refléter la diversité et la sélection doit permettre d'écartier les personnes impliquées à titre personnel ;
- La sélection du panel est effectuée par un organisme extérieur auquel le Comité technique remet un profil en fonction du thème ;
- Ne pas recruter les personnes déjà identifiées (personnes ayant déjà participé à plusieurs sondages, débats).

CARACTERISTIQUES	COMPOSITION	OBSERVATIONS
Genre	Hommes	
	Femmes	
Age	18-25	Représentativité des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
	26-49	
	50-65	
	66 et plus	
Niveau d'études	Niveau I	
	Niveau II	
	Niveau III	
	Niveau IV	
	Niveau V	
Activité	Sans activité	
	En recherche d'emploi	
	Salariés	
	Retraités	
Lieu de provenance géographique	Ville/péri-urbain/rural	
	Zone géographique	
Neutralité		Vérification de l'indépendance par rapport au sujet, de l'absence de conflit d'intérêt
Intérêt des citoyens par rapport au thème		Nécessaire que les personnes soient intéressées par le thème
Recruter des personnes qui n'ont pas l'habitude de participer à des débats citoyens		Essayer de ne pas cibler toujours les mêmes

ANNEXE n°7 : Programme de la conférence citoyenne - Exemple de lettre adressée aux citoyens

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté de participer à une conférence citoyenne organisée par.....

dont le thème est :

La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien-être

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre disponibilité.

Trois semaines avant le début des regroupements, il vous sera remis un dossier documentaire de quelques pages que nous vous invitons à lire et qui pourra vous servir de support lors des échanges.

Les activités se dérouleront de la manière suivante :

	Horaires		Thématique	Organisation	Salles
Présentation et formation	9h00-10h30	Séance plénière	Prise de contact Présentation des thèmes retenus	Animateur	Petit amphithéâtre
	10h30-	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
	10h45-12h00	Séance plénière	Explications des modalités de la C.C* <i>De l'importance des propositions citoyennes...</i>	Animateur	Petit amphithéâtre
	12h00-	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00-15h30	Modules de formation	Définition du bien-être	Gpe1 : expert en sociologie Gpe 2 : expert en psychologie	Salles B
	15h30-	<i>Pause</i>			Hall d'entrée
	15h45-17h00	Modules de formation	Définition du bien être	Gpe2 :socio Gpe psycho	Salles B

Présentation et formation	9h00-10h30	Modules de formation	Les déterminants du bien être	Gpe 1 : Expert santé, santé publique, sport Gpe 2 : Expert environnement, urbanisme-aménagement du territoire Gpe 3 : Expert emploi	Petit amphithéâtre
	10h30	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
	10h45-12h00	Modules de formation	Les déterminants du bien être	Gpe 1 : Expert santé, santé publique, sport Gpe 2 : Expert environnement, urbanisme-aménagement du territoire Gpe 3 : Expert emploi	Salles B
	12h00	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00-15h30	Modules de formation	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Gpe 1 : Expert santé, santé publique, sport Gpe 2 : Expert environnement, urbanisme-aménagement du territoire Gpe 3 : Expert emploi	Salles B
	15h30	<i>Pause</i>			Hall d'entrée
	15h45-17h00	Modules de formation	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien-être	Gpe 1 : Expert santé, santé publique, sport Gpe 2 : Expert environnement, urbanisme-	Salles B

Jour 2 suite				aménagement du territoire Gpe 3 : Expert emploi	
Jour 3 Tables rondes	9h00- 10h30	Modules de formations complémentair es	Questions réponses avec les experts sur la notion de bien-être et ses déterminants	Experts santé, santé publique, sport environnement, urbanisme- aménagement du territoire, emploi	Petit amphithéâtre
	10h30-	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
	10h45- 12h00	Modules de formations complémentair es	Thèmes retenus par le panel	Experts	Petit amphithéâtre
	12h00-	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00- 15h30	Modules de formations complémentair es	Thèmes retenus par le panel	Experts	Salles B
	15h30-	<i>Pause</i>			
	15h45- 17h00	Modules de formations complémentair es	Thèmes retenus par le panel	Experts	Salles B
	Jour 4 Tables rondes	9h00- 10h30	Préparation des auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Animateur
10h30-		<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
10h45- 12h00		Préparation des auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Animateur	Salles B

	12h00	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00-15h30	Préparation des auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien-être	Animateur	Salles B
	15h30-	<i>Pause</i>			
	15h45-17h00	Préparation des auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien-être	Animateur	Salles B
1 MOIS					
Jour 5 Audition publique	9h00-10h30	Auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Experts sollicités par le panel	Grand amphithéâtre
	10h30	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
	10h45-12h00	Auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Experts sollicités par le panel	Grand amphithéâtre
	12h00-	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00-15h30	Auditions publiques	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Experts sollicités par le panel	Grand amphithéâtre
	15h30-	<i>Pause</i>			
	15h45-17h00	Panel de citoyens	La responsabilité du citoyen et du politique	Animateur	Petit amphithéâtre

Jour 6	9h00-10h30	Panel de citoyens	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien-être	Délibération à huis clos	Salles B
	10h30-	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
	10h45-12h00	Panel de citoyens	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Délibération à huis clos	Salles B
	12h00-	<i>Pause déjeuner</i>			Traiteur
	14h00-15h30	Panel de citoyens	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Délibération à huis clos : formulation des propositions	Salles B
	15h30-	<i>Pause</i>			
	15h45-17h00	Panel de citoyens	La responsabilité du citoyen et du politique par rapport au bien être	Formulation de l'avis citoyen	Petit amphithéâtre

et un suivi un an après la tenue de la conférence vous est proposé :

9h00-10h30	Séance plénière	La mise en œuvre de l'avis citoyen, perspectives et limites ?	Le Comité technique	Petit amphithéâtre
10h30	<i>Pause-café</i>			Hall d'entrée
10h45-12h30	Séance plénière	La responsabilité du politique et du citoyen par rapport au bien être, et après... ? Quelles perspectives l'avis citoyen ?	Le Comité technique	Petit amphithéâtre

ANNEXE n°8 : Modèles de lettres types relatives à une demande de subvention

École des Hautes Études en Santé Publique
Comité de pilotage
Avenue du Professeur Léon BERNARD
35 000 RENNES

Monsieur le Député Marcel ROGEMONT
126, rue de l'Université
75 355 Paris 07

Rennes, le

Objet : Demande de soutien – réserve parlementaire

Monsieur le Député,

Dans le cadre de travaux menés par l'École des Hautes Études en Santé Publique sur le thème du bien-être, un comité de pilotage a été créé en vue d'organiser une conférence citoyenne sur ce sujet ainsi que sur la responsabilité du politique dans ce domaine.

Ce projet a pour objectif principal de faire vivre la vie démocratique locale en associant à la réflexion les citoyens et d'animer un débat sur les responsabilités collectives et individuelles en présence d'experts, d'associations,...

En tant que député, nous savons à quel point vous êtes particulièrement sensible aux questions du bien-être et vous avez d'ailleurs pu le manifester à de nombreuses reprises lors de vos interventions à l'Assemblée nationale notamment sur l'économie solidaire ou sur les conditions de travail.

Ainsi, il apparaît indispensable que vous puissiez être associé à cette démarche et que celle-ci obtienne votre soutien personnel et engagé.

Sur la base du dossier que vous trouverez ci-joint, nous avons l'honneur de solliciter votre aide afin d'obtenir une participation financière.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre conférence citoyenne et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le comité de pilotage

École des Hautes Études en Santé Publique
Comité de pilotage
Avenue du Professeur Léon BERNARD
35 000 RENNES

Monsieur le Directeur général de l'Agence
régionale de santé
6, Place des Colombes
35 000 Rennes

Rennes, le

Objet : Sollicitation financière en vue de la conférence citoyenne sur la responsabilité en matière de bien-être

Monsieur le Directeur général,

Lors d'un entretien avec..... en date....., notre projet d'organiser une conférence citoyenne sur le thème de la responsabilité du politique et du citoyen par rapport au bien-être dans le cadre de travaux menés par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique a été présenté.

Cette conférence aura pour objectif principal de faire vivre la vie démocratique locale en associant à la réflexion les citoyens et d'animer un débat sur les responsabilités collectives et individuelles en présence d'experts, d'associations,

En vue d'organiser une conférence citoyenne sur ce sujet ainsi que sur la responsabilité du politique dans le domaine du bien-être, un comité de pilotage a été créé. Par la présente, celui-ci vous saisit afin d'obtenir votre soutien et sollicite une participation financière.

L'ARS est aujourd'hui un acteur incontournable en matière de bien-être aussi bien du fait de ses compétences sanitaires et que des actions sociales engagées en faveur des citoyens. Compte tenu de votre engagement très fort qui s'est récemment illustré par l'organisation d'une conférence de territoire intitulé « Solitude, mal-être, souffrance, addictions... Et si on se rencontrait pour en parler ? », votre aide est une condition essentielle pour la réalisation de cette conférence.

Ainsi, il apparaît indispensable que vous puissiez être associé à cette démarche et que celle-ci obtienne votre soutien personnel et engagé.

Sur la base du dossier que vous trouverez ci-joint, nous avons l'honneur de solliciter votre aide afin d'obtenir une participation financière.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre conférence citoyenne et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération la plus distinguée.

École des Hautes Études en Santé Publique
Comité de pilotage
Avenue du Professeur Léon BERNARD
35 000 RENNES

Madame le Maire
Mairie de Rennes
Hôtel de ville
CS 63126
35031 Rennes Cedex

Rennes, le ...

Objet : Sollicitation financière en vue de la conférence citoyenne sur la responsabilité en matière de bien-être

Madame le Maire,

Lors d'un entretien avec... en date..., nous avons présenté notre projet d'organiser une conférence citoyenne sur la responsabilité du politique et du citoyen par rapport au bien-être dans le cadre de travaux menés par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Ce projet a pour objectif principal de faire vivre la vie démocratique locale en associant les citoyens à la réflexion et d'animer un débat sur les responsabilités collectives et individuelles en présence d'experts, d'associations,

L'échelon local semble être le plus pertinent pour la mise en œuvre de ces conférences. En effet, les citoyens sont déjà sollicités aux travaux des ateliers de santé à travers les ASV. La ville de Rennes pourrait participer à ces conférences en application de la charte de la démocratie locale adoptée début 2015.

Ainsi, il apparaît indispensable que vous puissiez être associée à cette démarche et que celle-ci obtienne votre engagement.

Sur la base du dossier que vous trouverez ci-joint, nous avons l'honneur de solliciter votre aide afin d'obtenir une participation financière.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre conférence citoyenne et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

ANNEXE n°9 : Estimation du coût de la conférence citoyenne

ESTIMATION DU COUT DE LA CONFERENCE CITOYENNE

POSTES DE DEPENSE		MONTANT	Commentaires
Logistique	Gestion administrative Restauration/café Salles Déplacements	15 000	Mise à disposition à temps partiel d'une personne - coût minimal Plateaux repas pour chaque personne le midi, le soir et café Salles mises à disposition de l'école - coût minimal Prise en charge selon les règles en vigueur (exemple : décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais)
Communication	Papeterie/documentation Mise en place site Web et maintenance Réunions comité de pilotage et technique	5 000	Impression documentation pour les citoyens, affichage Hébergement du site Web assuré par l'EHESP - coût minimal
Ressources humaines	Rémunération experts Rémunération animateur Hébergement des participants Indemnités citoyens	25 000	Indemnisation en cas de dépôt d'une journée de congé, frais de garde, ...
Externalisation	Prestation pour le sondage	5 000	Animation des tables rondes et de la conférence citoyenne
TOTAL		50 000	

Remarques :

- La difficulté réside dans l'estimation chiffrée de chaque poste.
- Si la gestion de l'organisation est entièrement externalisée, une ligne budgétaire supplémentaire devra être intégrée.
- Les solutions proposées dans le rapport prennent en compte un impératif budgétaire (conférence locale en vue d'éliminer les frais de mission, outil Web, mises à disposition de salle par l'EHESP).
- Ces chiffres reposent sur un autre projet de conférence citoyenne envisagé.

UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ENGAGER LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DANS UN TERRITOIRE : ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE CITOYENNE SUR LA RESPONSABILITÉ DU POLITIQUE PAR RAPPORT AU BIEN-ÊTRE

BLAIS Yoann, filière DH

GONFIER-SAEZ Fabienne, filière DS

BOSMANS-GANE Nathalie, filière AAH

MAGNIN Vale, filière DESSMS

BROUARD Maurine, filière AAH

ROUAN Maud, filière IASS

DA CRUZ Lionel, filière DH

UGER Agnès, filière DESSMS

Résumé :

L'un des fondements de la démocratie est la capacité du peuple à décider pour lui-même. Paradoxalement, il semble rester éloigné de la sphère décisionnelle, lorsqu'il n'est pas spécifiquement « mandaté » pour en faire partie. L'idée d'une conférence citoyenne est donc de remettre le citoyen à une place centrale lui permettant à la fois d'être force de propositions et réellement pris en compte par les pouvoirs publics (*concept d'empowerment*). Ce rapport s'emploie à explorer cette modalité participative et soutient que sa mise en œuvre, même si elle nécessite une organisation complexe, est une avancée notable.

La thématique retenue sur la responsabilité politique et citoyenne par rapport au bien-être est un choix également analysé à travers les différents entretiens et les réflexions du groupe. La polysémie des notions de responsabilité et de bien-être a permis de souligner la nécessité d'impulser une réflexion préalable donnant ainsi à la conférence citoyenne une dimension éducative et formatrice pour ceux qui y participent. Ce travail démontre surtout la capacité des citoyens à réfléchir sur des sujets quel que soit leur contenu dès lors qu'ils y sont sensibles et dessine les prémices d'une transformation indispensable du positionnement des décideurs. Il est le signe de l'émergence d'un véritable défi de l'implication citoyenne et d'un nouveau modèle qui promeut la co-construction.

Mots clés : bien-être, conférence citoyenne, co-construction, décision, politique, responsabilité, territoire

L'École des hautes études en santé publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les rapports : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs